



Procédure d'inscription 2024-2025

❖ Pour inscrire votre enfant vous devez :

- Envoyer un mail au Dahut pour lancer la procédure de ré inscription 2024-2025 : contact@ledahut.net
- **Être à jour de vos règlements de facture en cours.**

Nous vous enverrons alors par retour de mail votre dossier pour réinscrire votre(vos) enfant(s)
(Nous sommes en congés du 15 avril à 12h00 au 22 avril à 8h00)

- Vous devrez alors nous renvoyer l'intégralité du dossier par courriel avec :
 - La photocopie du carnet de santé (pages vaccinations)
 - La fiche sanitaire (modifier si besoin, dater et signer)
 - 1 attestation d'assurance (responsabilité civile de l'enfant)
 - Le dernier avis d'imposition (non transmission = tarif appliqué sur la tranche de QF la plus élevée)
 - 1 RIB + autorisation de prélèvement signée (uniquement pour les nouvelles familles ou en cas de changement de coordonnées bancaires)Et éventuellement :
 - La charte devoirs
 - La charte planning variable et justificatif

❖ Le planning est le suivant :

- 1- Nous renvoyer l'intégralité du dossier avant **le 17 mai 2024** pour pouvoir faire vos demandes d'inscription sur le portail famille (<https://www.ledahut.fr/>) **dès le 10 juin 2024.**
- 2- **Si vous envoyez votre dossier après le 17 mai 2024** nous vous ouvrirons vos accès au portail famille **qu'à partir du 24 juin 2024** au risque que votre enfant se retrouve sur liste d'attente.

Attention, l'accueil périscolaire le Dahut sera fermé du vendredi 26 juillet au soir jusqu'au jeudi 22 août 2024. Aucun mail et aucune inscription ne seront traités sur cette période.